



**Monsieur Fernand Etgen**  
**Président de la Chambre des**  
**Députés**

**Luxembourg, le 1 juillet 2021**

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 82 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser **une question élargie** à Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile.

Dans le domaine de la migration, il existe déjà de nombreux protocoles d'applications entre le Benelux et des pays tiers exécutant l'accord de reprise et de réadmission entre l'Union européenne et un pays tiers et harmonisant ainsi la mise en œuvre des procédures de rapatriement prévues dans l'accord au niveau Benelux. En effet, ces accords de reprise et de réadmission visent à faciliter la reprise des ressortissants respectifs et la réadmission des ressortissants des pays tiers, en séjour illégal sur les territoires des pays faisant objet de l'accord.

Désormais, des procédures claires et des délais d'application réciproques, définis en concertation par les pays concernés permettront de renvoyer dignement, rapidement et en toute sécurité dans leur pays d'origine des migrants en séjour illégal dans l'un des pays du Benelux.

Étant donné que la note interministérielle sur la criminalité liée aux stupéfiants au Luxembourg du 2 mars 2021 fait référence aux problèmes procéduraux d'éloignement en raison de la non-existence des conventions nécessaires, **j'aimerais discuter dans le cadre d'une question élargie de la nécessité de l'implémentation additionnelle de protocoles d'applications entre le Benelux et de pays tiers dans le but de lutter contre l'immigration irrégulière.**

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar  
Député